

Le parfum délétère des « années Sarkozy »

LE MONDE | 11.03.2014 à 10h06 • Mis à jour le 11.03.2014 à 14h31 |

Par **Gérard Courtois** ([/journaliste/gerard-courtois/](#))



Nicolas Sarkozy à Paris, le 10 février 2014. | REUTERS/CHARLES PLATIAU

Sur la scène politique, décidément, la réalité dépasse la fiction. Quel scénariste aurait osé proposer, en 2011, le spectacle du directeur général du FMI, accusé d'avoir agressé sexuellement une femme de chambre, menotté comme un voyou et envoyé dans un pénitencier de New York ? Quel autre aurait pu imaginer cette scène sidérante, il y a un an : après s'en être défendu « *les yeux dans les yeux* », le ministre du budget avouant qu'il avait trompé le fisc pendant des années grâce à des comptes bancaires à l'étranger ? Quel autre encore aurait, sans crainte du ridicule, mis en scène le chef de l'Etat, casqué comme un Daft Punk, enfourchant un scooter pour rejoindre sa bonne amie rue du Cirque ?

Pourtant, tout cela paraît presque mièvre à côté de l'ahurissant thriller que vient de produire la droite française – ou plutôt quelques-uns de ses plus éminents caciques –, en l'espace d'une huitaine de jours.

Acte 1 : Jean-François Copé, président de l'UMP, est soupçonné d'avoir donné un sérieux coup de main à une société de communication dirigée par deux de ses anciens collaborateurs. Ces jeunes gens gourmands n'auraient pas seulement été les heureux intermédiaires, en 2007, de la vente à une banque du Qatar de l'ancien centre international de conférences de l'avenue Kléber à Paris, quand M. Copé était ministre du budget ; ils ont également, lorsque leur mentor était secrétaire général de l'UMP, récupéré la gestion des meetings de la campagne de M. Sarkozy de 2012 et les auraient

grassement surfacturés. M. Copé n'a pas eu de mots assez forts pour dénoncer la « *chasse à l'homme* » dont il s'estime victime. Mais il s'est bien gardé de répondre précisément aux accusations.

Acte 2 : en marge de l'enquête sur « les sondages de l'Elysée », généreusement attribués à sa société Publifact, on apprend que Patrick Buisson, influent conseiller du président Sarkozy et inspirateur de sa campagne « à droite toute » de 2012, s'est promené, pendant toutes ces années, avec un dictaphone dans sa poche. Il enregistrerait tout bonnement ses conversations avec le chef de l'Etat et ses proches, à leur insu. Chacun, autour de l'ancien président, a crié à la trahison ; mais personne n'a eu le mauvais goût de rappeler qui avait accordé toute sa confiance au « traître ».

Acte 3 : on découvre que deux juges d'instruction, enquêtant sur un éventuel soutien financier de la Libye à sa campagne présidentielle de 2007 ont mis sur écoute M. Sarkozy, deux de ses anciens ministres (MM. Guéant et Hortefeux), puis son avocat Me Herzog, soupçonnés de trafic d'influence et de violation du secret de l'instruction. En marge de cette enquête, les juges constatent que l'ancien président suit très attentivement l'avancement, à la Cour de cassation, du dossier sur la restitution de ses agendas : saisis dans le cadre de l'affaire Bettencourt – où il a obtenu un non-lieu en octobre 2013 –, ces documents pourraient être embarrassants dans une autre enquête, sur l'arbitrage mirobolant accordé à Bernard Tapie en 2008...

AUCUNE PREUVE NI CHARGE

On s'y perd, direz-vous. Et, jusqu'à présent, aucune preuve ni charge n'a été retenue contre Nicolas Sarkozy dans aucune des affaires où son nom a pu être évoqué ou cité. Au point que ses proches dénoncent, une nouvelle fois, l'acharnement judiciaire, voire politique, dont il est l'objet selon eux. Mieux, ils y voient la démonstration que le retour annoncé de l'ancien président, en vue de la présidentielle de 2017, en inquiète plus d'un.

Il n'empêche. Cette nébuleuse d'affaires – à quoi il faut ajouter la mise en examen de l'ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée, François Pérol, parti pantoufler à la tête du groupe bancaire BPCE dont il avait piloté la constitution, ou l'enquête pour détournement de fonds publics qui vise l'utilisation discrétionnaire des « frais de police » par l'ancien ministre de l'intérieur Claude Guéant – dégage un parfum aussi insistant que délétère.

Au risque de pécher par naïveté, on a voulu croire que les scandales financiers qui avaient éclaboussé la gauche comme la droite dans les années 1980-1990 avaient servi de leçon. On a espéré que les condamnations d'Alain Juppé puis de Jacques Chirac lui-même après son départ de l'Elysée, mis en cause dans les affaires de la Ville de Paris, avaient eu valeur d'exemple. Et l'on comptait sur les lois successives adoptées entre

1988 et 1995 – instauration du financement public des partis politiques, contrôle de leurs comptes annuels, plafonnement et contrôle des comptes de campagnes électorales – pour assainir les rapports entre le pouvoir et l'argent, et moraliser la vie politique.

Le désastreux feuilleton judiciaire actuel des « années Sarkozy » démontre qu'il n'en est rien. Chaque épisode témoigne que, chez ses acteurs, le cynisme et la défense d'intérêts particuliers, voire personnels, le disputaient au sentiment d'impunité.

Machination, accusations sans preuves ni condamnations à ce stade, s'insurgent-ils en chœur. C'est oublier qu'être dépositaire de l'intérêt général du pays implique, de la part des gouvernants, une exemplarité incontestable. Cette morale publique ne se résume pas seulement au respect de la légalité – et la justice dira si ce fut le cas. Elle suppose, d'abord, que les responsables politiques soient au-dessus de tout soupçon, sauf à saper la confiance des citoyens et le respect vis-à-vis de l'autorité. Le moins qu'on puisse dire – hélas ! – est que ce n'est pas le cas.

courtois@lemonde.fr (<mailto:courtois@lemonde.fr>)

Gérard Courtois ([/journaliste/gerard-courtois/](#))

Journaliste au Monde

Suivre

